



l'oxygène
à la source

Note explicative

La création d'un réseau d'assainissement étape par étape

La construction d'un réseau d'assainissement est un projet complexe qui se décompose en plusieurs phases et qui nécessite l'implication de multiples acteurs.

Réalisation de l'étude et du projet

Le service études et travaux du SILA lance une étude préalable sur laquelle se base le projet de tracé du futur réseau. Cette étude s'articule autour de trois temps forts :

1. Les agents se déplacent sur le terrain afin de prendre en compte plusieurs contraintes : topographie, nature des sols, canalisations d'eaux usées des habitations, présence d'obstacles (route, rivière...), etc.
2. Ils interrogent les propriétaires ou concessionnaires des autres réseaux enterrés (eau potable, eau pluviale, gaz, électricité, fibre optique, etc.), afin de connaître leur emplacement.
3. Ils contactent les propriétaires de parcelles privées susceptibles d'être traversées par les réseaux afin d'obtenir leur accord par la signature de conventions de servitude (*pour en savoir plus, consulter la rubrique "Intervention du SILA sur votre propriété"*).

A l'issue de cette phase d'étude, le projet de création du réseau est finalisé : il permet de définir le tracé des réseaux, les ouvrages à réaliser avec leur dimensionnement et leur longueur (collecteurs, stations de pompage, autres ouvrages), le plan des travaux, leur durée et leur montant estimatif.

Consultation des entreprises de travaux

Le SILA lance une consultation sous la forme d'un marché public afin de retenir l'entreprise ou les entreprises qui réaliseront les travaux.

Réalisation des travaux

La première réunion de démarrage des travaux rassemble tous les acteurs concernés : le SILA, qui assure la maîtrise d'ouvrage* et souvent la maîtrise d'œuvre**, l'éventuel prestataire du SILA maître d'œuvre, les entreprises chargées des travaux, les communes concernées et éventuellement les propriétaires des autres réseaux enterrés (lorsque les travaux sur les différents réseaux sont regroupés lors d'une même opération).

Les agents du SILA dirigent et suivent les travaux effectués par les entreprises pour s'assurer de leur bonne réalisation et pour parer à tout problème éventuel (exemple : changement du tracé du collecteur en raison de contraintes de terrain inattendues).



Contrôle du réseau

Le réseau achevé est contrôlé par le Service d'Inspection et de Contrôle des Réseaux d'Assainissement (SICRA) du SILA qui vérifie l'étanchéité des réseaux à l'aide de caméras vidéo et de tests à basse pression d'air.

En cas de non-conformité, les entreprises effectuent des travaux de reprise jusqu'à l'obtention d'un résultat satisfaisant.

La conformité constatée par le SICRA permet au SILA de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA).

Le SILA s'est engagé à respecter la Charte de qualité des réseaux d'assainissement ; il était un des partenaires dans le cadre de son élaboration.

Le SILA réceptionne ensuite les travaux et bénéficie d'un an de garantie de parfait achèvement des travaux.

** Maîtrise d'ouvrage :*

Elle est assurée par la structure commanditaire du projet, qui définit les besoins, les objectifs, le budget et le calendrier de l'opération.

*** Maîtrise d'œuvre :*

Elle est assurée par la structure chargée du suivi des travaux et de la coordination des différents corps de métiers. Elle assiste le maître d'ouvrage dans la réalisation d'un projet.

